

Paris, le 6 avril 2020

A l'attention des Entrepreneurs
Membres de l'UNECP-FFB

Chers collègues et amis,

Après une attente qui nous a semblée interminable, le Guide de préconisations sanitaires BTP rédigé par l'OPPBTP a été publié le 2 avril. Il est validé par plusieurs ministères dont ceux de la Santé, et du Travail.

Comme l'a rappelé le Président de la FFB Jacques CHANUT dans son courrier, "il s'agit de préconisations et en aucun cas d'un mot d'ordre national de reprise". C'est la raison pour laquelle, je vous invite à analyser, chantier par chantier, la possibilité d'une reprise d'activité, sans céder aux différentes pressions. Il est nécessaire de vérifier que les conditions sont remplies pour assurer la sécurité de vos salariés.

Afin de vous accompagner, le bureau de l'UNECP-FFB a travaillé sur l'élaboration de fiches pratiques pour chaque métier représenté au sein de l'union. Dans le cas où vous envisagez d'intervenir sur les chantiers, ces fiches vous serviront de "check list" pour reprendre les activités en sécurité, pour vous chefs d'entreprise, mais également pour vos salariés. De plus, nous espérons qu'elles permettront à vos compagnons de s'approprier plus facilement les préconisations de sécurité liées aux COVID-19.

Ces fiches ne se substitueront en aucun cas au Guide de l'OPPBTP.

Dès leur validation par l'OPPBTP, nous vous transmettrons ces fiches pratiques par mail. Vous pourrez également les télécharger sur notre site internet.

Dans ce contexte inédit, votre union reste à votre écoute pour vous apporter l'aide nécessaire et répondre à vos attentes.

Je vous prie d'agréer, chers collègues, mes salutations les plus sincères.

Le Vice-Président



Christian MORICET